ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hötel de ville - 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet:

Désignation Cabt Avocats VPNG
Affaire M. et Mme
Commune de LESPIGNAN

N° 2300004-1

N° AD-2023-01-10-01

Le Maire de la commune de LESPIGNAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous Préfecture de Béziers en date du 5 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

Vu la requête N° 2300004-1 formée devant le Tribunal Administratif de Montpellier par M. et Mme demandant l'annulation de la décision implicite en date du 21 novembre 2022 par laquelle le Maire de la commune de Lespignan a rejeté la demande de M. et Mme tendant à l'abrogation du PLU de la commune.

DECIDE

ARTICLE 1 – De défendre les intérêts de la commune de Lespignan dans l'instance n°2300004-1 devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

ARTICLE 2 – De mandater le Cabinet d'Avocats de la SCP Vinsonneau-Palès-Noy Gauer § Associés de Montpellier pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

ARTICLE 3 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Fait à Lespignan, le 10 Janvier 2023

Le Maire,

Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 10/01/2023 Reçu en préfecture le 10/01/2023 Affiché le 13 JAN 2023

ID: 034-213401359-20230110-AD2023_01_10_01-AR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 13 JAN 2023
Et publication ou notification
Du 13 JAN 2023
Le Maire: